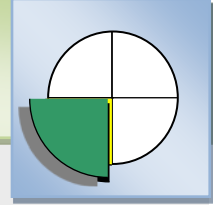


F-3

## PÉRENNITÉ DE LA PROFESSION



Type de politique : Fins

F-3 Les parties prenantes ont de l'information sur la façon dont le génie est exercé au Canada, et le génie est reconnu comme une profession attrayante. Entre 15 et 25 pour cent du budget opérationnel doivent être affectés à cette fin.~~Le génie est reconnu comme une profession attrayante. Cette Fin se verra accorder entre 15 et 25 pour cent de l'ensemble des ressources.~~

F-3.1. Des effectifs pérennes qui reflètent la démographie canadienne.

F-3.1.1 La plupart des diplômés de programmes agréés par le Bureau d'agrément font une demande de permis d'exercice au Canada.

F-3.1.2 Les responsables de l'élaboration des politiques basent leur processus décisionnel sur des études, des rapports, des tendances et de l'information.

F-3.2 Les nouveaux domaines d'exercice du génie sont reconnus par les ordres constituants et par le gouvernement.

F-3.3 Les besoins professionnels, sociaux et économiques des ingénieurs sont satisfaits.

